OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

Delémont, le 9 septembre 2015

Communiqué de presse

Bonfol : un pas important vers la restauration du site de la décharge

Dans le dossier de l'assainissement de la décharge chimique de Bonfol, un pas important vient d'être franchi vers la restauration du site : l'Office de l'environnement de la République et Canton du Jura (ENV) donne son feu vert au remblayage de la fouille sud de la décharge, autrement dit de la partie de la décharge déjà débarrassée de ses déchets. En parallèle, l'excavation des déchets se poursuit dans la partie nord de la décharge, opération qui se terminera dans le courant de 2016. Il faudra ensuite environ deux années supplémentaires pour la remise en état du site.

Depuis avril 2010, un ballet de grappins et de pelleteuses extirpent jour après jour les 175'000 tonnes de déchets chimiques des anciennes glaisières de Bonfol exploitées comme décharge entre 1961 et 1976. Suite au déplacement en septembre 2013 de la halle d'excavation vers la partie nord, la partie sud libérée de ses déchets est depuis à l'air libre et en attente d'une autorisation de remblayage.

L'Office de l'environnement de la République et Canton du Jura estime que pour l'essentiel, les objectifs d'assainissement sont atteints. L'autorisation de remblayage peut dès lors être délivrée. Dans son courrier adressé à la chimie bâloise (bci), l'Office de l'environnement pose toutefois deux conditions : premièrement, un décapage supplémentaire de quelques dizaines de m² de la fouille est exigé au titre du principe de prévention afin de réduire les risques causés par la contamination résiduelle des terrains. Et deuxièmement, le secteur d'une zone sableuse contaminée, qui fait l'objet actuellement d'investigations détaillées, doit encore rester accessible en vue d'éventuelles interventions ultérieures. Moyennant le respect de ces deux conditions, la bci est autorisée à procéder à ce remblayage partiel qui permettra notamment de mettre fin à l'instabilité des parois de la décharge ainsi excavée et de disposer d'une surface de travail pour préparer le démontage final de la halle.

L'Office de l'environnement intervient après avoir pris connaissance de plusieurs rapports et des résultats d'analyses réalisées sur des centaines d'échantillons. Il s'est également basé sur les avis délivrés par le Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie de l'Université de Neuchâtel (CHYN). Dans les objectifs d'assainissement définis à l'origine du projet, il est admis qu'une pollution résiduelle puisse subsister au terme des travaux d'assainissement. Les polluants restants doivent toutefois se trouver dans des concentrations extrêmement faibles pour ne pas provoquer de risque pour les eaux, même à très long terme.

L'Office de l'environnement se félicite de constater que depuis l'explosion survenue en juillet 2010, plus aucun incident n'est venu entraver l'avancement des travaux d'excavation qui se termineront en principe dans le courant de l'année 2016.

Contact :

Jean-Pierre Meusy, responsable cantonal du dossier, 079 201 7229

Daniel Hunkeler, Directeur du Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie (CHYN), Université de Neuchâtel, 076 221 3331